DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX
(DIT)

Pour travaux prévisibles et programmables (article 9 du règlement de voirie)

Dossier à faire parvenir au minimum 5 semaines avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux

N° d'affaire concessionnaire :
Travaux coordonnés avec :

DEMANDEUR Maître d'ouvrage	Nom : e-mail : Adresse : Dossier suivi par : Tél. :
ENTREPRISE	Nom : Tél. : e-mail :
SITUATION DES TRAVAUX	Commune : MULHOUSE (sauf RD) rue : Entre rue : et rue : Autre localisation :
ZONE DES TRAVAUX	Trottoir : ☐ Chaussée : ☐ Espace vert ☐ Est : ☐ Ouest : ☐ Centre : ☐ Nord : ☐ Sud : ☐
NATURE DES TRAVAUX	_____ _____ _____
DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX :	Début : Fin :
MODIFICATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT :	Oui : ☐ Non : ☐
PIECES A JOINDRE	– **1 plan d'exécution au 1/200ème selon article 9 du règlement de voirie** – Autorisation du propriétaire en cas d'intervention sur voirie privée – Autorisation d'occupation du domaine public (si pas globale)

Le soussigné s'informe du tracé des réseaux des autres Occupants et s'engage à ce que l'équipement projeté ne perturbe en rien l'exploitation et la maintenance des réseaux existants. Il est responsable des désordres ultérieurs qui seraient liés à ces travaux.

Fait à : Le Cachet et signature du demandeur
Nom du signataire :

Le dossier dûment complété est à faire parvenir en 1 exemplaire :

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine
2 rue Pierre et Marie Curie – BP 10020 – 68948 Mulhouse cedex 9
Bureaux : 34 rue Lefebvre
☎ 03.89.32.58.90 Mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr